



L'option Musique

Lycée Saint Joseph La Salle Thonon-Les-Bains





Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà un acquis musical externe à l'Education Nationale pour choisir cette option.

Elle est ouverte à tout lycéen désireux de prolonger sa formation au Collège.



Enseignement optionnel facultatif de la voie générale et technologique

Seconde 2h /semaine

Première 2h/semaine

Terminale 2h/semaine

La réforme du lycée a supprimé l'épreuve qui avait lieu en fin d'année de terminale.

Cette option est désormais basée sur le projet.

Il s'agit de préparer, d'organiser des concerts ou des sorties musicales, de jouer, d'interpréter ou encore de composer des œuvres qui ont vocation à être interprétées en public.

Objectifs

Les différentes séquences de travail mènent à un projet final devant public, expérience que les jeunes peuvent valoriser.

Au-delà de la pratique musicale

- l'option musique intègre le lycéen dans une dynamique de groupe.
- elle stimule sa création et son imagination.



CHOISIR L'OPTION MUSIQUE



✓ Un des projets par année de Première et de Terminale doit être en lien avec le programme complémentaire imposé par le Ministère de l'Education Nationale.

✓ L'évaluation de cette option fait partie du contrôle continu du nouveau baccalauréat.

✓ Elle peut valoriser une véritable expérience professionnelle.

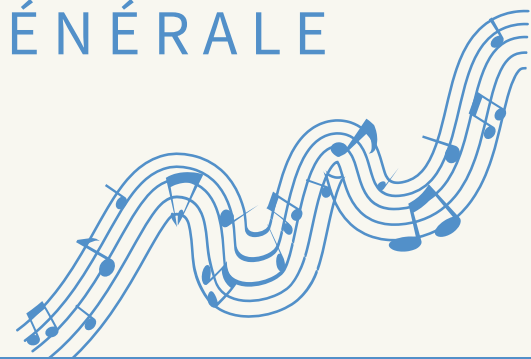


les qualités pour l'option

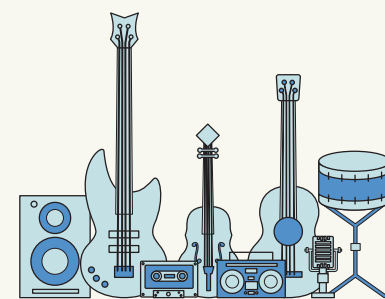
EXPÉRIMENTER
LA SCÈNE



ENRICHIR SA CULTURE
GÉNÉRALE



EXPLORER



JOUER
ET COMPOSER



CONVIALITÉ



PARTAGER



REPRÉSENTER



